Cinquante-Quatrième Année. — N° 98 | CINQ centimes le Numéro | Samedi 27 Avril 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû. | BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR | Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

Mendiants et Vagabonds

Tout récemment, le ministre de l'intérieur adressait, aux Conseils généraux, une circulaire relative aux mesures à prendre contre la mendicité et le vagabondage dans la campagne. La circulaire était accompagnée d'une *note* rédigée par une commission mixte de membres de la Société générale des prisons et de membres de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance. Ces deux sociétés, émues des plaintes qui s'élèvent de toutes parts contre un véritable fléau singulièrement redouté des populations agricoles, ont mis en commun leur expérience et indiqué aux Conseils généraux, qui cherchent des remèdes au mal, ceux usités dans les pays voisins.

La note distingue entre les invalides, vieillards, infirmes, incurables, qui ne sont pas dangereux, les valides de bonne volonté et les valides professionnels. Les valides de bonne volonté n'ont besoin que d'une assistance temporaire. Le meilleur mode d'assistance à employer pour eux est évidemment l'assistance par le travail. L'Allemagne a des *stations de secours en nature* pour les voyageurs indigents et des *colonies de travail* pour les ouvriers sans travail, en quête d'une occupation temporaire ; l'Angleterre a ses *workhouses*, la Belgique ses dépôts de mendicité, etc. La France n'a encore que ses sociétés privées d'assistance par le travail, dans les villes. La note recommande aux Conseils généraux de s'adresser à ces sociétés et aussi d'entreprendre, là où c'est possible, certains travaux agricoles avec cette main-d'œuvre à bas prix. On pourrait aussi multiplier les *abris communaux* — dont un certain nombre existent déjà — pour y recevoir les cheminaux pendant la nuit, mais à la condition de réglementer leur séjour et de les astreindre à des mesures d'hygiène qui soient plutôt désagréables et propres à les détourner d'une existence dont un trop grand nombre d'entre eux s'accommodent aisément.

Quant aux valides professionnels, il n'y a qu'à user de la répression à leur égard ; mais sous cette forme unique : la cellule. La cellule, la suppression absolue du vin et du tabac, seraient les seuls moyens d'action propres à frapper cette catégorie d'individus, la plus redoutable et la plus redoutée. Au reste, la note dit fort sagement que ce ne sont là que des indications générales. Ce qui sera possible dans un département ne le sera pas dans un autre. L'essentiel est de se mettre à l'œuvre ; on codifiera ensuite, d'après les résultats obtenus.

En avant, le Conseil général du Maine-et-Loire dont les vagabonds font leur Paradis.

M. Goblet renâcle

Mandé, par invitation expresse, à une réunion des grévistes de la Compagnie générale des Omnibus, M. Goblet déclina l'invitation : il pense que les députés ne sauraient fourrer la main dans un conflit entre ouvriers et patrons.

M. Goblet n'est pas de nos amis, tant s'en faut. Nous le considérons comme un encrassé mécontent, comme un éternel rageur subordonnant ses actes politiques aux afflux irréguliers de sa bile. Néanmoins, et quoique nous en ayions à son encontre, son attitude, dans la grève dont s'agit, nous semble d'une louable correction. L'invité est, par chance, tombée sur M. Goblet dans un moment où il avait la pleine possession de sa rectitude d'esprit.

Personne n'oserait contester que les différends entre ouvriers et patrons doivent garder un caractère purement privé. Les ouvriers réclament-ils une augmentation de salaires ? Ceux qui les emploient sont seuls en état de décider si leurs ressources permettent d'accorder cette augmentation. Y a-t il divergence de vues sur l'interprétation d'un contrat, d'un engagement antérieur ? L'arbitrage est, alors, de règle. Encore convient-il que l'arbitre ne soit pas un politique militant, et, par cela seul, plus ou moins suspect à l'une ou à l'autre des parties en cause. Mais ce qui ne saurait, à aucun degré, s'excuser, c'est l'intrusion spontanée et violente d'un ou plusieurs hanetons politiques dans un différend de ce genre. Les exemples, par malheur, abondent, et un clan de députés et de conseillers municipaux de Paris vient d'ajouter une nouvelle gaffe à la liste, déjà longue, de celles qui sont écloses en ces dernières années. Les amis et conseillers des grévistes endossent, par manque de réflexion, une bien lourde responsabilité.

Le droit et la loi, il n'y a que cela. Du moment que M. Goblet désapprouve, par son abstention, le conflit actuel, c'est qu'il ne prévoit rien à « frire » du côté de la loi ni du côté du droit.

Par conséquent, on peut affirmer que, avant six jours, la grève avortera comme d'habitude et que députés et conseillers provocateurs auront endossé une veste de plus.

RENOUVELLEMENT
Des Pouvoirs électifs

Les divers pouvoirs électifs de la France se renouvellent suivant un cycle déterminé qui se reproduit périodiquement à intervalles réguliers.

L'année 1895 recommence un de ces cycles. Elle verra se produire, en effet, en juillet prochain, le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement de toute la France, soit 1,500 conseillers généraux et autant de conseillers d'arrondissement à nommer.

L'année 1896 verra se produire, au mois de mai, le renouvellement intégral des Conseils municipaux de toutes les communes de France, soit environ cinq cent mille conseillers municipaux à nommer pour trente-six mille communes.

En janvier 1897 aura lieu le renouvellement triennal du Sénat, qui portera sur cent sénateurs environ, de la série des départements allant du Gard à l'Oise.

En 1898 enfin aura lieu, dans l'intervalle du 1er avril au 31 mai, le renouvellement intégral de la Chambre des députés, soit 581 députés à nommer. En outre, il y aura lieu à un autre renouvellement par moitié des Conseils généraux et d'arrondissement.

Puis la série sera interrompue en 1899, année qui ne sera marquée par aucune élection, et recommencera en 1900.

Cette nouvelle série comprendra, outre le renouvellement partiel ou intégral des Chambres et des Conseils départementaux et municipaux, le renouvellement des pouvoirs du Président de la République, la magistrature de M. Félix Faure devant expirer en janvier 1902.

LA GRÈVE DES OMNIBUS A PARIS

Avant-hier soir, la police a mis en état d'arrestation et écroué au dépôt, pour « excitation au pillage suivie d'effet », MM. Proust, président du syndicat des omnibus, et Deville, secrétaire général du même syndicat.

Hier matin, M. Lépine, préfet de police, a reçu la visite de MM. Bricou, président du syndicat, Roche, membre du conseil d'administration du syndicat, et Toussaint, député de la Seine.

Ces trois délégués ont demandé à M. Lépine :

1° La mise en liberté, au moins provisoire, de MM. Proust, président du syndicat, et Deville, secrétaire général.

2° L'engagement par la Compagnie des Omnibus de reprendre tous les grévistes, même ceux qui ont été condamnés pour faits de grève.

3° La mise en liberté des grévistes arrêtés et non condamnés.

M. Lépine a répondu « que le représentant du gouvernement ne pouvait entrer en composition avec des grévistes et des émeutiers;

» Que l'on ne pouvait pas qualifier d'écart de langage, les paroles qui ont motivé leur arrestation, *puisqu'ils avaient engagé les grévistes à tuer les cochers qui monteraient sur le siège ;*

» Que la population parisienne était indignée contre les grévistes, d'abord parce qu'elle comprenait très bien qu'il ne s'agissait par d'une grève corporative, mais bien d'une grève politique fomentée à la veille du 1er mai, et qu'ensuite elle ne comprenait pas que les grévistes s'en prissent aux voyageurs inoffensifs en les criblant de coups de pierres dans les voitures. »

Hier soir, une nouvelle entrevue a dû avoir lieu dans le cabinet du préfet de police, entre M. Lépine, préfet de police, M. Cuvinot, directeur du Conseil d'administration de la Compagnie, et MM. Bricou, président du syndicat, Roche et Toussaint, députés.

La consommation du vin en France

La direction des contributions indirectes vient de faire le relevé des quantités de vins consommés en 1894 dans les divers départements.

Ce travail est particulièrement intéressant en ce moment où le Parlement est à la veille de voter le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Nous allons donc faire connaître le classement des départements par le degré de la consommation annuelle du vin.

Seine, 285 litres; Hérault, 191 ; Rhône, 169; Bouches-du-Rhône, 168 ; Loire, 163 ; Gironde, 161 ; Alpes-Maritimes, 145 ; Seine-et-Oise, 141 ; Marne, 136 ; Haute-Garonne, 130; Belfort, 124 ; Seine-et-Marne, 117 ; Aveyron, 115 ; Tarn-et-Garonne, 114 ; Basses-Pyrénées, 112 ; Gard, 111 ; Aube, 110 ; Aude, 110 ; Ain, 109 ; Haute-Loire, 103 ; Doubs, 102 ; Allier, 101 ; Haute-Marne, 101 ; Meurthe-et-Moselle, 100 ; Meuse, 99 ; Côte-d'Or, 97 ; Landes, 97 ; Tarn, 96 ; Hautes-Pyrénées, 95 ; Indre-et-Loire, 92 ; Haute-Vienne, 92.

Isère, 91 litres ; Maine-et-Loire, 90 ; Vosges, 90 ; Loire-Inférieure, 89 ; Jura, 88 ; Cantal, 86 ; Loiret, 85 ; Charente-Inférieure, 83 ; Nièvre, 82 ; Var, 78 ; Saône-et-Loire, 78 ; Savoie, 75 ; Creuse, 75 ; Lot-et-Garonne, 73 ; Vienne, 73 ; Charente, 70 ; Cher, 70 ; Puy-de-Dôme, 68 ; Deux-Sèvres, 68 ; Lozère, 67 ; Hautes-Alpes, 67 ; Drôme, 66 ; Eure-et-Loir, 65 ; Vaucluse, 62 ; Corrèze, 62 ; Vendée, 62 ; Dordogne, 61 ; Ariège, 60 ; Oise, 60.

Haute-Savoie, 54 litres ; Gers, 52 ; Indre, 52 ; Loir-et-Cher, 52 ; Basses-Alpes, 50 ; Aisne, 47 ; Yonne, 47 ; Lot, 44 ; Pyrénées-Orientales, 41 ; Ardèche, 40 ; Sarthe, 37 ; Ardennes, 36 ; Eure, 24 ; Seine-Inférieure, 24 ; Finistère, 20 ; Somme, 17 ; Nord, 15 ; Morbihan, 14 ; Pas-de-Calais, 13 ; Mayenne, 12 ; Calvados, 11 ; Ille-et-Vilaine, 11 ; Orne, 8 ; Manche, 7 ; Côtes-du-Nord, 6.

INFORMATIONS

La défense mobile

L'amiral Besnard vient de signer une décision importante au point de vue de l'organisation de la défense mobile, et aux termes de laquelle les torpilleurs de haute mer de la flotte sont divisés en deux grandes sections, afin d'éviter dorénavant des mutations nombreuses de nature à gêner, en cas de guerre, la concentration de ces bâtiments sur un point menacé du littoral.

La première section, comprenant les côtes de l'Océan, comptera à Brest ; la seconde, pour notre littoral méditerranéen, comptera à Toulon.

Chantage

M. Dresch a mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de tentative de chantage, M. Guibert, publiciste, directeur du journal la *Banlieue de Paris*, et qui prenait, faussement, la qualité de rédacteur de l'*Eclair*.

Faillite de l' « Evénement »

Les journaux judiciaires publient aux déclarations de faillite l'avis suivant :

Jugement du 23 avril qui déclare en état de faillite ouverte :

« MAGNIER (Edmond), directeur du Journal « l'*Evénement* » dont le siège est à Paris, boulevard des Italiens, 10. — Ouverture au 25 mars 1895.

M. Magnier est sénateur du Var depuis le dernier renouvellement triennal.

Le 1er mai à Roubaix

Roubaix, 25 avril. — On sait que le parti ouvrier a décidé de faire à Roubaix, au sujet du chômage du 1er mai, neuf grandes réunions publiques dans les différents quartiers de la ville.

Hier soir avaient lieu les trois premières. Or, le public est resté plus que froid à l'appel des collectivistes. En additionnant les auditeurs présents aux trois réunions, on n'arrive pas au chiffre de cent.

Un parricide

Apt, le 25 avril. — Un crime horrible vient d'avoir lieu ici ; un jeune homme, Louis Grangier, âgé de vingt et un ans, à la suite d'une querelle avec sa mère, saisit un couteau de cuisine, se précipita sur la malheureuse femme, et, à force de coups, finit par détacher complètement la tête du tronc ; il s'arma ensuite d'un fusil et se tua d'une balle dans la tête.

Explosion à Montmédy

A la suite des exercices de tir de la batterie d'artillerie stationnée à Montmédy, le chef-artificier chargé de remettre en lieu sûr les pétards non utilisés les déposa imprudemment à la cantine des sous-officiers. Les pétards s'enflammèrent sans qu'on puisse s'expliquer comment, produisant une violente explosion. Sept sous-officiers ont eu les mains et le visage brûlés, trois assez grièvement. Les dégâts matériels sont considérables.

Grand incendie

Arras, 25 avril.— Un incendie a détruit cette nuit, à Brébières, les moulins à cylindres de M. Caron et six maisons voisines.

Les flammes avaient une telle intensité que les lueurs de l'incendie furent aperçues de Douai et d'Arras. Les dégâts, très considérables, sont couverts par une assurance.

Arrestation d'un escroc français en Espagne

La police de Barcelone a arrêté le nommé Antoine Cachet, sujet français, accusé de faux et d'escroqueries, et réclamé par le gouvernement français. Cachet était directeur de la Banque coopérative de Marseille et avait dirigé le journal socialiste le *Rebelle*.

BULLETIN FINANCIER

25 avril 1895.

La nuance est aujourd'hui meilleure; il y a encore évidemment un peu de timidité de la part des acheteurs, mais avec deux ou trois bonnes bourses ils n'hésiteraient plus.

Sur nos rentes, toujours peu d'affaires, on sent que de ce côté on ne peut pas compter sur une grande amélioration.

Le 3 0/0 finit à 102.30.

Le Crédit Foncier est à 907.50. Deux jours nous séparent encore de son émission. Rappelons que les obligations sont émises à 490, dont 20 fr. payables à la souscription, 20 fr. à la répartition, le reste en neuf termes échelonnés jusqu'au mois d'octobre 1898. Elles participent, dès le début, moyennant des versements modiques et gradués, à 4 tirages par an, qui comportent chacun 200,000 fr. de lots.

Nos grands chemins sont calmes.

Le Suez regagne quelques francs à 3,360.

L'Italien finit à 87.85. L'Extérieure reprend à 72 fr.

Les fonds ottomans sont calmes ; à noter une hausse sensible de la Banque ottomane à 732.50.

Meilleure tenue des fonds russes.

Au comptant, les obligations 5 0/0 de la Compagnie électrique de la Rive Gauche de Paris sont demandées à 487. Cette Compagnie est placée sous de très puissants patronages.

En Banque, la Big Blow Gold est à 26 fr., la Buffelsdoorn est à 157.50.

La Monte Rosa Gold est bien tenue à 145.

Bulletin Météorologique du 26 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 10°
Midi,	757 m/m	au-dessus 16°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 11°

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Etablissement de Lignes électriques à Saumur

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

Exécution de la loi du 28 juillet 1885

L'Administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement des lignes électriques destinées à relier les bureaux de la Mairie, situés à l'Hôtel de Ville de Saumur :

1° A la Sous-Préfecture ;

2° A la maison du capitaine des pompiers, à la Croix-Verte ;

3° A l'Usine des Eaux, quai de Limoges ;

4° Au Collège de jeunes filles ;

5° Au Collège de garçons ;

6° A l'Hospice général.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 29 avril 1895, déposé à la Mairie de la ville de Saumur, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du mercredi 24 avril

La séance est ouverte à 3 h 1/2, sous la présidence de M. de Soland.

M. de Terves remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil approuve l'état préparatoire de M. l'agent-voyer en chef, en vue des subventions qui pourraient être allouées en faveur des travaux pour chemins vicinaux, à inscrire au programme de 1896.

Une somme de 200 fr. est votée pour création d'un emploi de surveillant spécial aux carrières de Rou-Marson.

Le Conseil général adopte un vœu de M. de Livonnière relatif à la pêche sur l'Authion.

M. de Livonnière donne lecture d'un rapport de M. le Préfet relatif à la création d'une Ecole pratique d'agriculture au domaine du Prieuré. La question est ajournée au mois d'août pour permettre à M. le Préfet de continuer ses négociations avec le ministre.

M. des Nouhes donne lecture du règlement de l'assistance médicale gratuite dans les campagnes. Après quelques modifications, le règlement est adopté. MM. Michalowiez et Besnard remercient au nom du corps médical.

Acte est donné à M. le Préfet de sa communication relative à la répression du vagabondage.

Le Conseil vote un crédit de 600 francs pour fournitures scolaires aux écoles annexes des écoles normales.

Une motion relative à la destruction des hannetons est adoptée.

Le Conseil adopte également un vœu signé de M. Frémy et de plusieurs de ses collègues et concernant la défense des levées de la Loire.

Une autre subvention de 100 francs est votée pour un prix à décerner au concours musical qui doit avoir lieu à Angers en juillet prochain.

M. Besnard rapporte sur les dépenses d'établissement des bâtiments, des stations et du téléphone, sur la ligne de Saumur à Cholet. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Le déplacement de la halte de Luigné est voté, ainsi que la création à titre d'essai d'une halte au lieu dit le Chêne-Rond, sur le territoire de la commune de Nueil.

Acte est donné à M. le Préfet de sa communication relative à la situation des travaux de Saumur à Cholet. Acte est également donné à M. le Préfet de ses communications concernant les tramways d'Angers et la ligne de Cholet à La Roche-sur-Yon.

Une indemnité de 100 fr. est allouée sur le rapport de M. Pottier, pour le fonctionnement des comités départementaux de ravitaillement.

Les conclusions du rapport de M. de la Blottais au sujet de l'emprunt et imposition pour le chemin de fer de Cholet à Nantes et de Beaupréau à Chalonnes sont adoptées.

La séance est levée à 6 heures.

Séance jeudi à 1 h. 1/2.

Succession en déshérence

Le nommé Louis-Marie Gruel, ouvrier menuisier, âgé d'environ 40 ans, natif de Rochefort-en-Terre (Morbihan), est recherché à Saumur et dans les environs au sujet d'une succession qui lui serait échue.

Ces temps derniers, Gruel travaillait à Nantes, d'où il est parti pour chercher de l'ouvrage.

On a tout lieu de croire qu'il doit travailler dans les environs de Saumur.

L'intéressé est prié de s'adresser, pour obtenir des renseignements au sujet de cette hérédité, à M. G. Maitret de Varennes, notaire à Rochefort-en-Terre (Morbihan).

Les XX Hicks à Saumur

On nous annonce pour lundi prochain, au Café de la Paix, une nouveauté inédite, absolument étrange, donnée par les Hicks, qui, à Paris, pendant plus de 15 mois consécutifs, ont fait courir la plus haute société. La presse parisienne a consacré à cette intéressante attraction les plus élogieux articles. Il est certain que toute la société de Saumur s'y donnera rendez-vous.

Allez voir les XX HICKS XX. Ce qu'ils font est extraordinaire.

BROSSAY

Voleur à moitié volé

Avant-hier, vers 4 heures du matin, Mme veuve Brevet, épicière et buraliste à Brossay, fut prévenue par un voisin que les volets de son magasin étaient brisés. Ce même voisin avait, à une heure environ, aperçu, dans l'épicerie, une lumière et, pensant que c'était la buraliste qui circulait au rez-de-chaussée, il rentra chez lui sans concevoir le moindre soupçon.

Mme Brevet constata la fracture des volets, le bris d'un carreau et chercha les traces d'un vol. Toutes les marchandises étaient en ordre, à l'exception d'un paquet de bougies auquel il manquait une bougie. Mais, elle s'aperçut ensuite qu'on avait soustrait un paquet de tabac à peine entamé, et pris dans le comptoir neuf ou dix pièces de un franc et de cinquante centimes à l'effigie de Victor-Emmanuel et par conséquent hors d'usage, plus quelques pièces de vingt centimes également de placement difficile.

Mme Brevet évalue sa perte à 14 fr., 6 fr. de tabac et 8 fr. d'argent... au cas, bien entendu, où elle eut trouvé moyen de glisser les pièces interdites dans la circulation.

VERNOIL

Un concert sera donné, à Vernoil, dimanche prochain 28 avril, à quatre heures du soir, par les fanfares de Vernantes et de Vernoil.

VERNANTES

La cavalcade du 5 mai

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une grande cavalcade au profit des pauvres aura lieu à Vernantes le premier dimanche de mai, à l'occasion de l'assemblée dite «des Muguets», sous la présidence d'honneur de MM. Lemesle, Ackerman et comte de Maillé.

Voici le programme de la fête:

A 1 heure, réunion des groupes et chars, route de Saumur.

A 2 heures, départ du cortège qui défilera dans l'ordre suivant:

Porte-étendard, sonneurs de trompes, mousquetaires, clowns, *Fanfare de Vernoil* (char), groupes variés, Pinteau et sa payse, cavaliers, char de Bacchus, clowns et pierrots, voiture de fleurs, char du Charlatan, excentricités, le roi Biribi, *Fanfare de Vernantes* (char), Noce auvergnate, cavaliers arabes, voiture fin de siècle, char de l'Avenir, cavaliers malgaches, groupes variés, char de l'Agriculture, peloton de cavaliers.

Sur le parcours du cortège, une quête sera faite au profit des pauvres.

A 5 heures, place de la Mairie, grande redoute de confetti.

A 8 heures, grande retraite aux flambeaux avec pièces d'artifices et feux de Bengale; grand bal paré sur la place de la Mairie.

11 **Feuilleton de «l'Echo Saumurois»**

LE CRIME DE MALTAVERNE

I. — A BORD DU « RAIMBOW »

Parmi les officiers du beau navire le *Raimbow*, se trouvait un jeune lieutenant nommé sir Georges Dowling, charmant garçon, âgé de vingt-cinq au plus, à la mine fière et hardie, aux yeux noirs, au regard franc, aux cheveux blonds se bouclant autour d'un front de poète.

Sa mise recherchée, le dédain qu'il affectait de l'argent et des jouissances qu'il procure annonçaient une fortune considérable. Il était orphelin, en effet, et son père, ancien *civil commissionner* de Ballary dans la présidence de Madras, lui avait laissé, outre le titre de baronnet, un capital de 60,000 livres sterling placé chez les plus riches banquiers de Bombay : Ramsay, Fitz-Thomas and Cº.

Dans notre société, lorsqu'on dit d'un jeune homme qu'il est de bonne famille, élégant, plus ou moins intelligent, généreux, et qu'il possède cent mille francs de rente, il semble qu'on parle du phénix, et la plus exigeante des mères ne rêve pas un autre gendre que celui-là. Aussi on le salue, on le flatte, on le caresse, on lui réserve les bons morceaux, on lui octroie la place d'honneur, et les bourgeois, retirés des affaires, lui marquent leur considération la plus distinguée.

Mais Georges Dowling méritait un meilleur éloge. Catholique sincère, il pratiquait la religion sans respect humain ; c'est le supposer aussitôt noble de cœur, instruit, spirituel.

Excellent marin, il suivait par goût cette belle carrière, et se promettait de rendre un jour d'utiles services à sa patrie.

Le *Raimbow*, c'est-à-dire l'*Arc-en-ciel*, était une magnifique frégate anglaise, armée de trente canons, pourvue d'un équipage de soixante matelots, sans compter les officiers.

Elle croisait dans l'Océan Indien, et venait de quitter Aden, après y avoir fait escale pendant huit jours, et se dirigeait vers l'Inde, emportant deux passagers arrivés par le dernier paquebot de la *Péninsular Oriental Company* : M. Celse Ramsay, banquier à Bombay, et le rajah dépossédé de Sambelpour, Ali Sorabjee Mirza.

Un jeune missionnaire, envoyé dans la présidence de Bombay par la Congrégation de Saint-François de Sales d'Annecy, avait été autorisé par le gouverneur d'Aden à prendre place à bord du *Raimbow*, dont l'état-major le reçut avec une exquise courtoisie. On donna au prêtre l'une des meilleures cabines, on l'obligea à s'asseoir à la table du capitaine, on mit un mousse à ses ordres.

Quelques officiers, rigides protestants, murmurèrent. Mais la fermeté de sir Georges Dowling qui, par un singulier hasard, retrouvait dans le père Cyprien un de ses proches parents, les réduisit au silence.

Au moment où commence notre récit, le navire cinglait à toutes voiles vers le cap Guardafui, dont on apercevait les sommets découpés et les hautes falaises de rochers rougeâtres baignés par l'onde bleue de la mer Indienne.

Un reste de mousson faisait tanguer et rouler fortement le *Raimbow* ; le vent, enflant ses immenses ailes de toile, l'obligeait à pencher alternativement ses deux côtés sur l'abîme ; les mâts craquaient sous la puissante pression de la brise. Les matelots jouaient à l'avant en fumant leurs vieilles pipes de terre noire ; l'officier de quart se promenait sur la passerelle, attendant avec impatience qu'il pût redescendre, et rejoindre ses collègues sur le gaillard d'arrière.

Une vaste tente en coutil blanc, rayée de rouge, s'étendait du mât d'artimon au mât de pavillon, et protégeait contre les ardents rayons du soleil, la société réunie sur la dunette, ainsi transformée en frais salon.

Des *rubanes* malgaches, tissées avec les feuilles du vacoa, couvraient le parquet ; de grands fauteuils en rotin montés sur des demi-cercles qui permettent de leur imprimer un léger mouvement de bascule étaient disséminés çà et là.

Le père Cyprien, le capitaine sir Georges Dowling, et deux ou trois *midshipmen* occupaient ces sièges commodes que l'on nomme dans l'Inde *behabodahs*.

La conversation languissait évidemment. L'on venait d'épuiser les divers sujets frivoles ; les merveilleux chanteurs de Covent-Garden, le dernier *drawing-room* du palais de Bukingham, les courses de Haymarkett, les mutations ou changements survenus dans l'armée de mer de Sa Gracieuse Majesté Victoria.

Bref, le conteur de *Peau-d'Ane* eût été le bienvenu et la moindre scène mimique du comédien Snobs eût été payée en belles et bonnes guinées par ces gens ennuyés.

La foire de Beaufort

La foire qui devait avoir lieu à Beaufort le 1er mai prochain, est remise au mercredi suivant (8 mai).

ANGERS

Arrestation d'un voleur

Armand Corbineau, marinier, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, vient d'être mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vol de briquettes au préjudice de M. Gandon, de Chalonnes-sur-Loire. Il a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution devant les tribunaux.

*
* *

Carnet matrimonial

Avant-hier matin, M. Joxé, adjoint au maire d'Angers, a célébré le mariage de M. Roger de Waru, lieutenant au 25e régiment de dragons, avec Mlle Jeanne Segris, fille du manufacturier bien connu.

Les témoins des nouveaux époux étaient MM. Claude Grandin, général de division; Pierre de Waru, administrateur du chemin de fer d'Orléans; Désiré Richou, banquier, et Benjamin Richou, propriétaire.

La cérémonie religieuse a eu lieu hier à l'église Saint-Joseph. Nous en parlerons.

*
* *

Accidents à Angers

Le nommé Anatole Debled, ouvrier à la fonderie Denéchère, levée Besnardière, en coulant de la fonte, a été atteint aux jambes et au dos par le liquide incandescent.

Le malheureux souffrait de profondes brûlures ; mais son état n'offre pas de gravité ; il devra garder le repos pendant plusieurs semaines.

Debled, âgé de 25 ans, est marié et père de cinq enfants.

— Le même jour, Victor Levasseur, ouvrier plâtrier, occupé à transporter des sacs de plâtre, a été précipité par terre par suite de la rupture de son échafaudage. Dans sa chute, le malheureux ouvrier se fit quelques contusions.

Levasseur a été transporté à son domicile, rue Pierre-Lise. Il se plaint de vives douleurs internes.

Projet et moyens d'exécution d'une Voie Navigable entre Nantes et Orléans

Conférence de M. Gustave Captier

Membre de la Société d'Economie politique, secrétaire du Syndicat général de la Marine (navigation intérieure).

Cette conférence aura lieu à Nantes demain samedi 27 avril, à l'hôtel des Sociétés Savantes.

Extrait des journaux de Nantes :

« La situation que M. Captier a su se créer à Paris, les relations que ses fonctions de secrétaire du Syndicat général de la Marine lui procurent avec les principaux entrepreneurs et les plus importantes Sociétés de batellerie qui font partie de ce Syndicat, et aussi les diverses Administrations et les membres du Parlement, nous donnent l'assurance que la *Société d'Initiative et de Propagande* ne pouvait trouver une personne plus compétente pour initier nos concitoyens aux questions de navigation intérieure.

Nos industriels, nos négociants et tous ceux qui travaillent au développement de notre ville ne sauraient manquer d'entendre une voix aussi autorisée pour leur parler d'une œuvre dont la réalisation transformerait les conditions d'existence commerciale de notre port, et le faisant profiter des avantages que lui assigne sa position géographique au point de vue du transit international, permettrait de rivaliser avec les premières places maritimes du continent européen, avec Anvers, Hambourg, etc.

La *Société d'Initiative et de Propagande* se sent chaque jour davantage encouragée par les sympathies et les adhésions qui lui arrivent des divers points du cours de la Loire.

La Chambre de Commerce de Nantes qui, dès les premiers jours, avait applaudi à ses débuts, compte maintenant quatre de ses membres au sein du Comité qui a été nommé par les souscripteurs.

En présence des travaux dont Le Havre et Rouen sont appelés à bénéficier prochainement, en présence du projet de jonction de Marseille au Rhône dont l'Etat a pris l'initiative, nous devons plus que jamais élever la voix, faire connaître les besoins de notre région, besoins dont l'utilité et l'urgence ont été comprises par les pouvoirs publics à ce point que le plan Freycinet, en 1879, classait la Loire de Nantes à Orléans parmi les voies fluviales qui devaient avoir leur part dans le milliard que l'on emprunta vers cette époque.

L'empressement de nos concitoyens à répondre à l'appel qui leur est adressé par la *Société d'Initiative et de Propagande* doit témoigner de la grande importance qu'ils attachent à la réalisation du but qu'elle s'est proposé.

La conférence de M. Captier doit être le point de départ d'une vigoureuse entrée en campagne et d'un mouvement qui doit croître et grandir, et dont la force triomphera de tous les obstacles.

Des cartes sont déposées à l'hôtel des Sociétés Savantes, 34, rue de la Fosse, Nantes. »

FÊTES ET ASSEMBLÉES

Dimanche 28 avril : Saint-Hilaire-Saint-Florent, Montsoreau, le Vaudelnay, Cléré, Saint-Georges-Châtelaison, Douces; inauguration d'une nouvelle école de filles à Ambillou.

Dimanche 5 mai : La Croix-Verte, Vernantes (cavalcade et assemblée).

Samedi 11 mai : Inauguration des foires à Saumur.

Dimanche 12 mai : Le Pont-Fouchard (Bagneux).

Objets perdus et trouvés

Parapluie trouvé. — Un parapluie a été trouvé, dans la soirée de samedi dernier, au guichet de la Poste, où il avait été oublié. On le tient à la disposition de son propriétaire, au bureau de la Poste.

Vêtement trouvé. — M. Forestier, valet de chambre chez M. le capitaine Lacroix, rue Beaurepaire, 26, a trouvé dans cette rue, mardi dernier, un collet d'enfant en drap gris avec bordure en filets argentés et l'a aussitôt déposé au bureau de police où on peut le réclamer.

Chien perdu. — M. Renou, négociant à Bourgueil, a perdu, hier, un chien de chasse, de race Setter-Gordon, poil noir et feu, portant un collier de cuir incrusté d'une plaque de métal blanc sur laquelle est inscrit le nom du propriétaire. On suppose que ce chien a suivi des voitures de saltimbanques se dirigeant sur Saumur.

Prière à la personne qui aura trouvé ce chien d'aviser M. le Commissaire de police.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 24 avril. — René-Henri Pillot et Renée-Marie Pillot, enfants jumeaux, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 25 avril. — Roger-Emmanuel Mohier, 6 ans, hameau du Clos-Bonnet.

Les personnes habituellement *constipées*, qui ont des *maux de tête*, des étourdissements et des vertiges, se guériront rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

A. GENDREAU
BOULANGER
Rue du Portail-Louis, 40

Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour,

Le Pain Kneipp

suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de

Mgr KNEIPP

Plus de Coqueluche

Rhumes, bronchites, catarrhes, athsmes, suffocations, toux persistantes, suites d'influenza. Guérison rapide et certaine par le

TOPIQUE POIRAULT

Résolutif, absorbant et calmant, à base de sucs végétaux qui, dès l'application, sont absorbés par le sang et en détruisent les impuretés sans causer aucune souffrance et ne laissant aucune trace sur l'épiderme le plus délicat.

(*Formule déposée.*)

Dépôt à *Saumur*, Pharmacie DESCHAMPS, rue Saint-Jean.

Prix : 3 fr. pour les enfants, 4 fr. pour les grandes personnes.

Envoi immédiat contre un mandat-poste accompagné de 0,05 pour port.

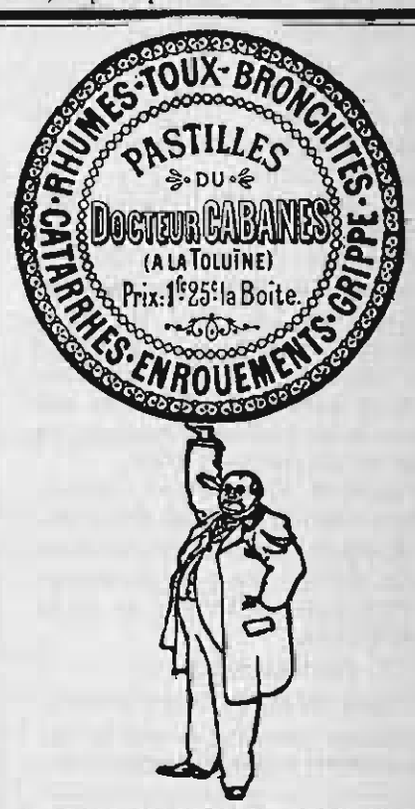

Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : *262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.*

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Le missionnaire, un peu isolé des causeurs, laissait errer son regard sur l'immense nappe d'eau bleue, qui n'avait pour bornes à l'horizon que l'azur moins foncé d'un ciel sans nuages.

— Aoh! s'écria soudain master John Philips, grand et raide aspirant, aux favoris et à la chevelure couleur de feu, nous n'avons pas vu encore aujourd'hui le nabab Ali Sorabjee. Est-ce que ce gentleman au teint cuivré serait malade?

— Quand on parle du tigre il montre son museau, répondit un autre midshipman, sanglé dans son uniforme. Le voilà qui débouche par le grand escalier, master John. Oh! *Forsh'ame!* nous allons rire!

Sir Georges haussa dédaigneusement les épaules et jeta sur son fluet compatriote un regard intraduisible :

— Vous ne voulez pas vous moquer du vieillard, je suppose? dit-il d'un ton sérieux. Je présume, Daniel, que les cheveux blancs vous inspirent toujours du respect, même s'ils couronnent un front bronzé?

— Sans doute! sans doute, balbutia le jeune homme un peu interdit... Sir Georges ne peut croire!... Je serais désolé!... Enfin mon intention n'est pas de railler le bonhomme... le seigneur Sorabjée, ajouta le *middy*, en se reprenant.

— Et sir Daniel agira comme doit agir tout loyal officier de la reine, poursuivit Dowling. Sorabjee Mirza a droit à des égards : un homme de cœur salue les majestés déchues!

Le personnage qui était la cause bien innocente de cette petite altercation franchissait en ce moment le plus haut de l'escalier de la dunette.

D'une taille élevée, mais courbée sous le poids des ans, cet homme semblait arriver aux dernières limites de la vieillesse; pourtant le regard que dardaient ses yeux noirs était encore ferme, vif, plein de feu.

Son visage, malgré les rides nombreuses qui le sillonnaient, conservait les traces d'une mâle beauté. D'épaisses moustaches, blanches comme la neige, surmontaient la lèvre supérieure, mais le menton était rasé.

Le front large, carré, couvert de protubérances, indiquait un caractère intelligent, hautain, actif, énergique. Le regard exprimait cette finesse astucieuse propre aux races de l'Orient. La démarche de l'Indou était majestueuse, et son maintien imposant.

Il portait un costume d'une grande richesse, quoique dénué de toutes prétentions à l'éclat... Sa veste et son pantalon à mille plis étaient de soie noire tissée d'or, mais sans aucune broderie. Une ample chemise de mousseline blanche, fendue sur les côtés, recouvrait ces premiers vêtements ; une ceinture ornée d'énormes rubis mal taillés la serrait autour du corps ; deux magnifiques châles de cachemire, aux nuances harmonieusement combinées, se drapaient sur ses épaules; une pièce de soie brochée d'argent s'enroulait en turban sur sa tête.

Derrière lui s'avançaient deux noirs du Malabar vêtus de blanc, qui portaient l'un le houka et les différents ustensiles nécessaires à un fumeur; l'autre un immense écran en plumes d'autruche.

Les officiers accueillirent ce vieillard avec des marques d'un profond respect.

Il les salua, lui, sans se départir de sa gravité, et sans prononcer un seul mot.

Les matelots avaient disposé, tout auprès du couronnement du navire, une sorte de divan, où l'Hindou alla s'étendre nonchalamment. Le porteur d'éventail se tint debout, derrière lui, et le *houkabadar* s'occupa de charger le *houka* avec le *godauk*, espèce de pâte composée de feuilles de roses, de sucre d'opium et de pommes sauvages desséchées qui remplacent le tabac.

Tandis qu'il aspirait avec lenteur la fumée odorante de ce mélange, Sorabjee contemplait la mer et le ciel.

Son regard mélancolique errait sur l'Océan, dont les flots transparents, limpides, moirés de fibrilles d'or, étincelaient aux rayons du soleil, et sur le ciel qui revêt sous les tropiques les teintes splendides du saphir, de l'opale, harmonieusement fondus et formant une couleur indescriptible que le premier peintre du monde ne saurait trouver sur sa palette. Le soleil versait dans l'espace des torrents d'une lumière éclatante, diaphane et dorée.

Le jour s'avançait.

Les assises rocheuses de la côte d'Afrique apparurent sèches, arides, presque lugubres.

Sorabjee s'était endormi.

(*A suivre.*) CH. BUET.

Entre époux, après la dispute :

— Ce que je regrette surtout, chérie, c'est cette assiette que je t'ai jetée à la tête...

— Oh! moi aussi... ça dépareille la douzaine.

— Dis, petite mère, veux-tu me donner encore un petit dragée? un tout petit.

— Mais, bébé, je t'ai déjà dit qu'il ne faut pas dire un dragée ; dragée est au féminin.

— Oh! petite mère, tu sais bien, celles-là ne sont pas au féminin, elles sont au café.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL

FONDS		Est	975 —	**VALEURS DIVERSES**		Russe 4 0/0 1893	105 25	Bons de lot de 100 fr.	70 —
3 0/0	102 20	— Obl. 3 0/0 nouv.	473 75	Gaz pour l'étranger	— —	— 4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	101 60	**VALEURS FRANÇAISES**	
3 0/0 amortissable	100 90	Lyon-Méditerranée	1514 —	Gaz Compagnie parisienne	1110 —	— 3 0/0 or 1891	92 50	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	108 45	— Obl. 3 0/0	473 —	Cie Transatlantique	352 —	Crédit foncier égyptien	400 —	Chemins Brésiliens 4 1/2	436 —
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	— —	Omnibus de Paris	1070 —	**VILLE DE PARIS**		Eaux Compagnie générale 3 0/0	— —
Banque de France	3740 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	473 —	Suez (actions)	3360 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	617 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	515 —
Comptoir national d'Escompte	612 —	Nord	1830 —	**FONDS ÉTRANGERS**		— 1865 4 0/0	563 —	Fives-Lille	477 —
Crédit Foncier	907 50	— Obl. 3 0/0 nouv.	477 —	Anglais 2 3/4	105 80	— 1869 3 0/0	424 25	Transatlantique 3 0/0	340 —
Crédit Industriel	565 —	Orléans	1580 —	Autriche 4 0/0 or	102 60	— 1871 3 0/0	416 50	Panama 1re série 6 0/0	33 —
Crédit Lyonnais	816 50	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	475 50	Egypte Dette unifiée	105 95	— 1886 3 0/0	413 50	— 2e série 6 0/0	31 50
Société Générale	496 —	Ouest	1099 50	Espagne extérieure 4 0/0	73 50	— 1892	386 75	— 3e série 6 0/0	92 25
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	474 —	Hongrois 4 0/0 or	103 50	**CRÉDIT FONCIER**		— à lots	140 —
Est-Algérien	628 —	Ouest-Algérien	610 —	Italien 5 0/0	87 65	Communales 1879	501 —	Suez 5 0/0	655 —
— Obl. 3 0/0	454 50	— Obl. 3 0/0 nouv.	456 50	Portugais 4 1/2 0/0	182 —	Foncières. 3 0/0 1879	503 50	— 3 0/0	490 —

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Etude de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, rue du Temple, n° 7.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 21 février 1895, enregistré,

Au profit de Mme Irma Barreau, épouse de M. Victor Dupré, avec lequel elle demeure de droit à Saumur, rue des Capucins, mais résidant de fait chez Mme Irma Barreau, sa mère, à Saumur, rue des Capucins, « admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 30 janvier 1895 »,

Contre M. Victor Dupré, demeurant à Saumur, rue des Capucins,

Il appert que la séparation de corps et de biens a été prononcée entre les époux Dupré, au profit de la femme.

Pour extrait,

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

Assistance judiciaire, décision du bureau de Saumur en date du 30 janvier 1895.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Chemineau

Par ordre de M. le Juge-Commissaire, les créanciers de la faillite de Chemineau, ancien maître d'hôtel à Doué, conformément aux dispositions de l'article 574 du Code de commerce, sont invités à se présenter, le jeudi 2 mai 1895, à 10 heures 1/2, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur une demande en revendication de meubles meublants, à la faillite, par M. Lines-Desbois, ou la valeur.

Le Greffier, MORON.

A VENDRE

Bon Vin rouge cuvé

60 francs la barrique

A vendre quantité de sarments de vigne.

S'adresser à M. G. TERRIEN, à Saumur.

Etude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A la Mairie des Rosiers

Le dimanche 28 avril 1895, à une heure 1/2 de l'après-midi,

Par le ministère de Me DEGREZ,

D'UN

Beau morceau de Terre labourable

Situé au canton de la Chaîne, commune des Rosiers,

Contenant un hectare quatre ares, appartenant à Mme veuve Mazé-Bigot, et joignant au nord MM. Mayand, Gouby et autres, au levant des terrains dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Alexis Mazé, — avec lesquels il ne forme qu'un tenant, d'une contenance totale de trois hectares, — au midi MM. Baptiste Goislard et autres, au couchant M. Dufrou.

Revenu : sur le pied de 10 fr. les 5 a. 50 c., nets d'impôts.

A VENDRE

Rognures de papier pour emballage

S'adresser au bureau du journal.

Bouchard-Bayle

Architecte-Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Vient de paraître

Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,

PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

Demandes d'Emplois

UNE JEUNE FILLE, 20 ans, demande place femme de chambre, lingère.

S'adresser au bureau du journal.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

BAGNOLES DE L'ORNE — GUÉRISON DES PHLÉBITES

GRANDE SOURCE : 27° **DYSPEPSIES, GOUTTE** Gravelle, Rhumatismes, *et Affections de la Peau*

Saison Thermale du 1er Juin au 1er Octobre. Grand Hôtel, Casino, Promenades et Excursions. *Eau de Table par excellence.*

SOURCE des FÉES : 13° **ANÉMIE, CHLOROSE** Névrose, *et Maladies des Femmes.*

S'adresser pour commandes et renseignements au Directeur de l'Établissement ou au Dépôt, 10, Rue Auber, Paris

N. B. — En raison de l'affluence des baigneurs en juillet et en août, nous engageons les personnes désireuses de leur tranquillité à faire leur cure de préférence en Juin ou Septembre.

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice		Huile d'Olive Vierge Impériale	
Le Flacon, **2.40**	Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80**	Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil.	**1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil.	**1.30**
— de 10 kil., —	**1 »**	— de 10 kil., —	**1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans..... le litre » 40 et » 50

— pur vin..... » 70 et vieux » 80

Arrivage de primeurs tous les jours

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

***Seul Dépôt :* chez M. CHAUVEAU**

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, **SAUMUR.**

Saumur, imprimerie Paul Godet.

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.

Sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.